

QUATRIÈME RAPPORT

DE LA

Commission chargée de la revision et de la modification du Code de procédure civile du Bas-Canada

A Son Honneur

l'honorable Sir ADOLPHE CHAPLEAU, K. C. M. G.,
lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Qu'il plaise à Votre Honneur,

La commission chargée de reviser et de modifier le Code de procédure civile du Bas-Canada a l'honneur de vous transmettre son quatrième rapport.

Les rapports précédents qu'elle vous a soumis comprennent un projet entier de revision du code.

Au fur et à mesure de leur publication, ils ont été communiqués à la magistrature, au barreau, aux notaires et aux principaux officiers et corps publics de la province, et des efforts ont été faits pour provoquer les avis de ceux qui sont le plus immédiatement intéressés dans la bonne administration de la justice civile. Quelques observations ont été faites par la suite à la commission pour réclamer des changements.

De son côté, le comité conjoint des deux Chambres, qui a examiné le projet pendant la session de 1895, a formulé plusieurs amendements. La plupart portaient sur des détails; mais l'un d'eux, consistant dans le remplacement, par le système actuel d'organisation judiciaire, de celui en vue duquel le projet avait été rédigé, altéra profondément l'économie d'une partie notable des premiers rapports.